

Installations optionnelles supplémentaires



Fig. 13-1

13 Installations optionnelles supplémentaires

13.1 Installation de ravitaillement en carburant

La machine est équipée d'une installation de ravitaillement, qui permet le ravitaillement en carburant de la machine sur le terrain.



DANGER

- Ne pas faire le plein en local clos.
- Ne jamais faire le plein à proximité d'une flamme nue ou d'étincelles inflammables.
- Ne pas fumer en faisant le plein.
- Enlever immédiatement de l'essence versée.

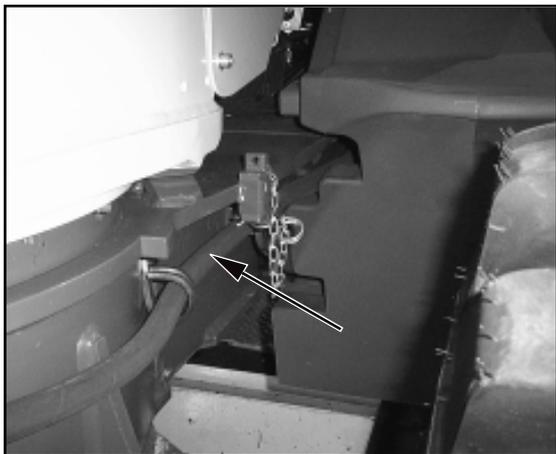


Fig. 13-2

- (1) Arrêter le moteur.
- (2) Enclencher l'allumage.
- (3) Ouvrir la fermeture du tank du réservoir de carburant sur le côté droit de l'appareil.
- (4) Tirer le tuyau de ravitaillement de son support (13-2/ flèche).
- (5) Nettoyer le filtre d'encrassement sur l'extrémité du tuyau (13-3/flèche).
- (6) Accrocher le tuyau de ravitaillement dans la tonne de carburant par ex.
- (7) Actionner la touche de l'installation de ravitaillement (13-1/flèche).
- (8) Lorsque le réservoir de carburant est plein, retirer le tuyau de ravitaillement de la tonne de carburant et l'introduire dans son support.



Fig. 13-3

13.2 Dispositif anti-collision

La machine dispose d'un dispositif, qui limite la zone de pivotement en dessous de la hauteur des pneus. Ce dispositif limite également la zone d'abaissement du bras jusqu'à hauteur de pneus.

Ceci empêche que le bras entre en collision avec les pneus.

Pour activer le dispositif anti-collision, amener d'abord le bras en position droite et actionner ensuite l'interrupteur à bascule (13-4/flèche).



ATTENTION

Le dispositif anti-collision n'est autorisé que pour les pneus livrés.

Si d'autres pneus doivent être montés sur la machine, ceci n'est autorisé qu'**après accord préalable** du fabricant, étant donné qu'un nouveau réglage du dispositif anti-collision sera nécessaire sous certaines circonstances.

Les travaux de réglage sur le dispositif anti-collision ne peuvent être effectués que par le personnel formé expert.



Fig. 13-4

AS 900

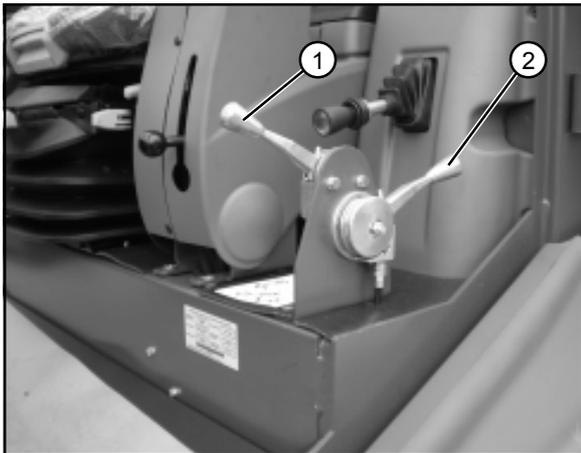


Figure 13-7

13.1.4 Accélérateur à main

(équipement spécial)

La machine est équipée d'un accélérateur à main (13-7/2) pour les travaux nécessitant la même vitesse sur une période prolongée.

Le levier d'actionnement est ainsi relié à l'accélérateur par un câble de Bowden.



REMARQUE

- Augmenter la vitesse en appuyant sur le levier d'actionnement vers l'avant jusqu'à obtention de la vitesse maximale du rapport hydraulique enclenché.
- Réduire la vitesse en appuyant sur le levier d'actionnement vers l'arrière jusqu'à l'arrêt de l'appareil.
- À la fin des travaux, tirer le levier d'accélérateur à main entièrement vers l'arrière sur sa position « ZÉRO ».

13.1.5 Commutation marche lente

(équipement optionnel)

En règle générale, tous les travaux sont exécutés dans le rapport « II ».

Pour des usages spéciaux demandant un régime moteur élevé et à une vitesse de marche réduite (par ex. balais, fraise à creuser les tranchées, etc.), enclencher le rapport « I » et l'utilisation de la commutation de la vitesse lente s'impose.

- (1) Démarrer le moteur.
- (2) Prendre l'équipement complémentaire et l'amener dans la position de départ nécessaire.
- (3) Tirer entièrement l'actionnement de la marche lente (13-7/1) vers l'arrière.
- (4) Enclencher le rapport « I » (4-11/1).
- (5) Commuter le commutateur de marche « avant/0/ arrière » (4-11/4) dans le sens de marche correspondant.
- (6) Appuyer à fond sur l'accélérateur (4-9/6).
- (7) Amener lentement vers l'avant l'actionnement de la marche lente jusqu'à ce que la vitesse désirée soit obtenue.



REMARQUE

- Lorsque le rapport « I » est enclenché, la vitesse peut être réglée de 0 à 5 km/h en continu à l'aide de la commutation marche lente. Plus l'actionnement de la marche lente est tiré vers l'arrière, plus la vitesse s'approche de « zéro ».
- Les travaux terminés, amener l'actionnement de marche lente entièrement vers l'avant dans sa vitesse maximale.

